

<https://cdurable.info/Education-Environnement-Developpement-Durable-toute-la-vie-pour-une-transition-ecologique-Avis-du-CESE.html>

Avis du Conseil Economique Social et Environnemental

L'Education à l'Environnement et au Développement Durable tout au long de la vie, pour une transition écologique



- Education au DD -
Date de mise en ligne : mardi 26 novembre 2013

Copyright © CDURABLE.info l'essentiel du développement durable - Tous
droits réservés

Si nous voulons enrayer la perte de biodiversité et plus globalement réduire notre pression sur les écosystèmes et les ressources, mais aussi lutter contre le réchauffement climatique et la montée des océans ou faire face à de nouveaux risques de santé-environnement ; il est primordial de prendre conscience de ces enjeux et de les faire connaître. Dans ce sens, dans la logique de la table ronde sur l'éducation à l'environnement et au développement durable lors de la Conférence environnementale, le Premier ministre a saisi le Conseil économique, social et environnemental pour qu'il rende un avis sur le sujet, intégrant : l'éducation non formelle et informelle, la formation continue, l'information et la sensibilisation des citoyens et des consommateurs, ainsi que leur participation.

Le projet d'avis du CESE intitulé « *L'éducation à l'environnement et au développement durable tout au long de la vie, pour une transition écologique* » sera présenté à la presse le 26 novembre par ses rapporteurs Allain Bougrain Dubourg (Groupe environnement et nature) et Antoine Dulin (Groupe des Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse), en présence de la Présidente de la section Environnement, Anne- Marie Ducroux. Il sera ensuite soumis au vote de l'Assemblée plénière du CESE, en présence du Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, Philippe Martin.

Le cadre institutionnel de l'Éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD)

L'éducation à l'environnement et au développement durable s'est imposée en une vingtaine d'années au niveau international. Ses enjeux sont désormais reconnus, mais les choix à faire pour la mettre en oeuvre appartiennent aux États. En France, en 2013, l'EEDD a fait son apparition dans le code de l'éducation ce qui représente une étape clé, en en garantissant la pérennité. Même si, souligne le projet d'avis du CESE, elle ne doit pas seulement concerner le public jeune. L'EEDD a également été abordée lors de la dernière Conférence environnementale « *ce qui témoigne de la volonté partagée de faire de l'EEDD un instrument déterminant de la prise de conscience, par tous, dans la société, tout au long de la vie, qu'un nouveau modèle de développement est nécessaire et que des ruptures s'imposeront à nous si nous ne les anticipons pas* » soulignent les rapporteurs du projets d'avis Allain Bougrain Dubourg et Antoine Dulin.

Les propositions du projet d'avis du CESE en faveur de l'EEDD

Un continuum en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable est indispensable, souligne le projet d'avis du CESE qui articule ses recommandations autour de quatre grands axes :

► **Diffuser l'EEDD dans la formation initiale (éducation formelle et non formelle)** : L'éducation à l'environnement et au développement durable réinterroge notre manière d'enseigner et d'éduquer les enfants et les jeunes, à l'heure des réformes en cours sur la refondation de l'école. Elle s'appuie en effet sur une pédagogie active et une plus grande transdisciplinarité. Dans cet esprit, le projet d'avis propose de généraliser les sorties nature et classes découvertes pour permettre à chaque enfant un contact avec la nature. Il recommande, par ailleurs, une

réflexion autour d'un examen sur un sujet de développement durable au brevet et au baccalauréat. Ces évolutions impliquent d'intégrer l'EEDD dans la formation initiale et continue du corps enseignant. Le projet d'avis du CESE souligne enfin la nécessité d'intégrer l'EEDD dans l'enseignement supérieur, en lien avec les secteurs professionnels, en mettant l'accent sur les formations d'ingénieurs, de management et de la haute fonction publique

▶ **Développer l'EEDD dans le monde du travail** : L'articulation de l'EEDD avec d'autres démarches de responsabilité sociétale des entreprises ou des organisations (RSE ou RSO, éco-responsabilité) est encore embryonnaire. C'est pourquoi, le projet d'avis recommande que l'EEDD soit articulée avec la RSE, la responsabilité sociétale des organismes (RSO) et l'éco-responsabilité dans le monde professionnel. Le projet d'avis du CESE plaide également pour des modules de formation continue intégrant les enjeux de l'EEDD et des formations assurées par des organismes agréés, dans le cadre de chartes de qualité. Les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) pourraient également participer à l'amplification de l'EEDD, en sensibilisant davantage les entreprises et les formateurs à cette problématique. La thématique EEDD doit aussi trouver sa place au sein des commissions éducation-formation des comités d'entreprises, remarque le projet d'avis.

▶ **Faire des citoyens et des consommateurs des acteurs avertis tout au long de la vie** : Le consommateur a prioritairement besoin d'informations claires et fiables relatives à la traçabilité sociale et environnementale, constate le projet d'avis du CESE. Une réflexion sur le rôle des médias et l'élargissement des missions de suivi des programmes du CSA à l'EEDD est aussi recommandée. Enfin, le CESE préconise la prise en compte dans les Journées du Patrimoine, organisées chaque année, du patrimoine naturel.

▶ **Mobiliser l'ensemble des acteurs publics, privés, associatifs pour faire de l'EEDD un projet collectif fédérateur et porteur d'exemplarité** : Il est urgent de créer les conditions favorables à l'émergence d'une recherche en EEDD structurée et reconnue, souligne le projet d'avis du CESE. Un volet EEDD doit être inséré dans tous les plans et schémas nationaux, régionaux et départementaux de politiques publiques (politiques éducatives et politiques de développement durable) et dans les contrats signés entre l'État et les régions et entre les entités territoriales elles-mêmes. L'Etat doit également se montrer exemplaire en alignant au minimum les obligations du secteur public, sur celles fixées aux entreprises privées. Et les actions de sensibilisation et d'éducation à l'EEDD devraient pour leur part faire l'objet de financements pluriannuels, passant notamment par la création d'un fonds régional dédié à l'EEDD souligne le projet d'avis du CESE.

Un avis qui s'appuie sur une démarche participative et citoyenne : Les initiatives de terrain en faveur de l'EEDD sont très diversifiées et en augmentation souligne le projet d'avis. Le rôle des associations engagées historiquement dans l'EEDD est remarquable ; mais aussi celui des entreprises engagées dans la RSE ou des collectivités qui mettent en place des documents stratégiques, d'orientation ou de planification à vocation globales et volontaires (agendas 21) ou obligatoires (SDIRF, plan de déplacements urbains) accompagnés d'actions de sensibilisation aux enjeux. Afin de mieux valoriser ces engagements, le CESE a créé une plateforme internet destinée à recueillir les témoignages de celles et ceux qui prennent, sur le terrain, des initiatives dans le domaine de l'EEDD :

▶ www.edd.lecese.fr



Cette démarche se poursuivra au-delà de la plénière et un bilan sera transmis au ministère de l'Ecologie et du développement durable.

l'EEDD, une préoccupation continue du CESE : la biodiversité, relever le défi sociétal (juin 2011) ; le rapport annuel sur l'état de la France de 2011 ; le bilan du Grenelle de l'environnement (février 2012) ; la transition énergétique 2020-2050 : un avenir à bâtir, une voie à tracer (février 2013) ; Quels moyens et quelle gouvernance pour une gestion durable des océans (juillet 2013) ; agir pour la biodiversité (septembre 2013)... autant de rapports et d'avis du CESE, notamment en faveur du développement de l'EEDD.